



TVM Belgium
Berchemstationstraat 78
BE-2600 Berchem

+32 (0)3 285 92 00
info@tvm.be
www.tvm.be

IBAN: BE 86 3101 6010 4650
BIC: BBRUBEBB

Attestation d'assurance

Preneur d'assurance : Mattheeuws Eric Transport - Nijverheidsstraat 2, 8630 Veurne, Belgique
Numéro de police : 7011621-VBP-000003

Couvertures d'assurance(s)

Par la présente, la compagnie d'assurances susmentionnée confirme d'assurer la couverture
Responsabilité Civile des objets suivants selon la Police Intégrale Camion VP 01102024 B.

RESPONSABILITÉ CIVILE EN MATIÈRE DE VÉHICULE AUTOMOTEURS

Par ce contrat, la compagnie couvre la responsabilité civile des assurés en cas d'événement causé par le
véhicule désigné ou impliquant ce dernier, et ce, en vertu de la loi du 21 novembre 1989.

Couverture maximale

- 100 millions EUR par événement pour ce qui est des dommages matériels:
- En ce qui concerne les dommages résultant des lésions corporelles, la garantie est illimitée.
Toutefois, la couverture sera limitée à 100 millions EUR à partir du moment où la législation le
permet. Si la limitation, permise par la Loi, est de plus de 100 millions EUR, cette couverture sera
limitée conformément à cette législation.
- Cautionnement : un montant de 62.000 EUR maximum pour le véhicule désigné ainsi que tous les
assurés.

La couverture vaut du 01/01/2025 jusqu'au 01/02/2026 sous réserve de paiement de la prime et pour
autant que l'assuré soit en possession d'une carte internationale d'assurances automobile valable de
notre compagnie pour le véhicule concerné. Cette attestation est établie sans porter préjudice aux
conditions et dispositions de la police.

Fait à Berchem, le 30/12/2024

Signature

Cachet

